



Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 5 DU 15/10/2025– DB06

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 10 octobre 2025

Date d'affichage : le 10 octobre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Dont pouvoir (s) : 0

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE QUINZE OCTOBRE A 20 HEURES 28, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, SANDRA LEBOURGEOIS, CELINE RECHER, JEAN-LUC ENJALBERT, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, FRANCINE DESABAYE, CHANTAL QUERNIARD, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ.

POUVOIRS DE : /

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S : FRANÇOISE COHAN, , ELODIE DESABAYE

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN » AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE : SECURISATION ECOLE ÉLÉMENTAIRE

Madame la Maire réaffirme que la sécurité au sein des écoles est une priorité. Les élèves ont en effet le droit à un environnement sécurisé au sein de l'institution scolaire. La volonté de prévenir les accidents constitue également une préoccupation de tous les instants.

Ainsi, le conseil municipal est sollicité pour étudier les propositions consistant à installer un portail et une clôture ci-après :

Société 1 : SAINT-MARTIN-GAVEAU

Type de prestation : fourniture/installation de portail/clôture

Total investissement : **3272.00 € HT soit 3926.40 TTC**

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 1636.00 € HT

Reste à charge de la commune : **50% soit : 1636.00 € HT**

Société 2 : ART DU PAYSAGE

Type de prestation : fourniture/installation de portail/clôture

Total investissement : **7985.00 € HT soit 9582.00 TTC**

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 2199.00 HT

Reste à charge de la commune : **50% soit : 2199.00 HT**

Société 3 : CRB EURL

Type de prestation : fourniture/installation de clôture

Total investissement : **5080.00 € HT soit 6096.00 TTC**

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 2540.00 € HT

Reste à charge de la commune : **50% soit : 2540.00 € HT**



Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le **projet n°1** de la société **SAINT-MARTIN-GAVEAU (« société 1 » ci-dessus)** proposé par Madame la Maire,
- D'autoriser Madame la Maire à demander les fonds de concours droit commun auprès de l'agglomération seine Eure,
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun.
- De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :